

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VIOLAY  
Séance du 12 Décembre 2023**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203341-20231212-2023100202-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2024

Affichage : 15/01/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



**Réf. 2023.10.02.02**

L'an deux mil vingt-trois et le douze décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil Municipal de VIOLAY, dûment convoqués par le maire dans les délais légaux, le 07 décembre 2023, se sont réunis en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame CHAVEROT Véronique, Maire.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie

- ✓ Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
- ✓ Nombre de conseillers municipaux présents : 11
- ✓ Nombre de conseillers municipaux votants : 15

**Présents :**

CHAVEROT Véronique  
PALAIS Jean-Claude  
POIRON Jean-Pierre  
COLLON Colette  
DENIS Chantal

CHAVEROT Gilbert  
GIROUD Marc  
PERRIER Guy  
BISSAY David  
LAURENT Michel  
BLANCHARD Valérianne

**Excusées :**

ESCOFET Danièle (pouvoir à CHAVEROT Véronique)  
SERRAILLE Joëlle (pouvoir à POIRON Jean-Pierre)  
LANGE Audrey (pouvoir à COLLON Colette)  
MESSAOUDI-PERRET Merryll (pouvoir à Michel LAURENT)

**Secrétaire de séance :** PALAIS Jean-Claude

**Objet : Décision Modificative 02 – BUDGET 2023 Assainissement**

*Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de Virements Crédits suivants, sur le budget Assainissement de l'exercice 2023*

***SECTION DE FONCTIONNEMENT :***

**CREDITS A OUVRIR**

Imputation	Nature	Montant
042 / 6811	Dot. Amort. immobilisations corporelles et incorpo	233,00
	<b>Total</b>	<b>233,00</b>

**CREDITS A REDUIRE**

Imputation	Nature	Montant
023 / 023	Virement à la section d'investissement	233,00
	<b>Total</b>	<b>233,00</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget Assainissement de l'exercice 2023 :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**COMPTES DEPENSES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
23 / 2315 / 23	Installations, matériel et outillage techniques	1,60	
	<b>Total</b>	1,60	0,00

**COMPTES RECETTES**

Imputation	Nature	Ouvert	Réduit
021 / 021 / OPFI	Virement de la section d'exploitation		233,00
040 / 28158 / OPFI	Autres	233,00	
041 / 2315 / OPFI	Installations, matériel et outillage techniques	0,80	
27 / 2762 / OPFI	Créances sur transfert de droits à déduction de TV	0,80	
	<b>Total</b>	234,60	233,00
	<b>Total</b>	1.60	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait en Mairie, le 12 janvier 2024,

La Secrétaire de séance,  
PALAIS Jean-Claude



Le Maire,  
Véronique CHAVEROT.



Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le ..... 15 JAN. 2024 .....

Madame le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,  
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).